

Rapport d'activité



AGEFICE : accompagner, gérer, financer

Rapport d'activité

2022

L'AGEFICE est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

Il s'agit d'un organisme patronal, habilité par l'État, créé il y a bientôt 30 ans à l'initiative de la CPME, du MEDEF et de l'UPA (fusionnée depuis avec l'UNAPL sous l'appellation U2P). Il est administré par ces organisations patronales et par les organisations consulaires.

Ses missions

1. Contribuer au développement de la formation professionnelle des dirigeants non-salariés et de leurs conjoints collaborateurs,
2. Gérer les contributions versées par les chefs d'entreprise au titre de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP),
3. Établir les critères de prise en charge des coûts liés à la réalisation des actions de formation,
4. Financer les actions de formation professionnelle de ses ressortissants,
5. Promouvoir la formation en tant qu'outil de développement des entreprises.

Ses valeurs

L'AGEFICE considère que les travailleurs non-salariés doivent rester acteurs de leur projet de formation.

C'est dans cet esprit que les formations qui peuvent être financées par l'AGEFICE, sont diversifiées et s'affranchissent de schémas trop restrictifs décidés par des tiers.

Tout ressortissant de l'AGEFICE ; quel que soit son statut, la nature de l'activité qu'il exerce, la taille de son entreprise ou le montant de la contribution qu'il verse à titre personnel, bénéficie d'enveloppes budgétaires attractives lui permettant de mener à bien ses projets.

Liberté de choix de sa formation pour le chef d'entreprise, égalité entre les ressortissants de l'AGEFICE, fraternité au travers de la mutualisation des fonds.

Sommaire

- 06** **Éditorial**
- 08** **Profils de l'AGEFICE**
- 12** **Gouvernance**
- 14** **Proximité**
- 16** **Chiffres clés 2022**
- 20** **Rétrospective**
- 24** **Pilotage**
- 26** **Opération AMAROK
E-Santé**

Éditorial



Pierre
POSSÉMÉ
Président de l'AGEFICE



Éric
CHEVÉE
Vice-Président de l'AGEFICE

Dans un monde en constante évolution au sein duquel l'incertitude règne au quotidien, il est plus que jamais indispensable pour toute structure de s'inscrire dans un mouvement d'adaptation et de réinvention permanent tout en demeurant fidèle à ses valeurs fondamentales. C'est dans cette dynamique qu'au cours des dernières années l'AGEFICE a su développer avec une agilité sans cesse renouvelée, une réponse aux défis complexes qui se sont présentés.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une crise sanitaire mondiale sans précédent. Face à cette réalité bouleversée, le conseil d'administration de l'AGEFICE a fait le choix unanime de soutenir résolument les chefs d'entreprise. En proposant des plafonds de financement incitatifs, l'AGEFICE a permis à ses ressortissants de réévaluer leurs offres, de s'adapter aux évolutions des habitudes de consommation, de diversifier leurs activités et de se préparer à de possibles réorientations professionnelles.

Cette période exceptionnelle a également révélé des défis inattendus. Nos ressources ont été réduites par le brusque transfert, sur décision réglementaire, d'une part de nos ressortissants. Certains acteurs du marché de la formation ont cherché à profiter de la situation troublée en proposant des offres qui ne correspondaient pas aux besoins réels des entrepreneurs. Face à cette situation, l'AGEFICE a fait preuve d'une résilience remarquable en réévaluant ses procédures, en adaptant ses pratiques et en se dotant de nouveaux outils. Ces ajustements ont permis d'assurer des entrées en formation plus fluides, de réduire les délais de traitement des demandes de financement et de garantir l'éligibilité des demandeurs. Parallèlement, notre vigilance a été confortée par des indicateurs qui identifient toujours plus efficacement les incohérences et les possibles abus afin de préserver les intérêts des chefs d'entreprise ressortissants.

Ainsi, l'AGEFICE reste fidèle à sa mission première : soutenir l'évolution professionnelle et le développement des compétences des chefs d'entreprise des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. Nous maintenons des critères financiers stables, des modalités de prise en charge incitatives et une offre de formation diversifiée et adaptée. Notre objectif est de permettre à chaque dirigeant de saisir les opportunités qui se présentent à lui et de se projeter avec confiance dans un avenir qu'il aura lui-même façonné.

Nous sommes fiers de vous présenter ce rapport d'activité qui, au-delà des chiffres, illustre la détermination, l'adaptabilité et l'implication de l'AGEFICE. À ce titre, nous souhaitons tout particulièrement saluer l'investissement et le professionnalisme de l'ensemble de notre personnel au bénéfice de ceux que nous servons.

Ensemble, nous naviguons dans des eaux incertaines, et ensemble, nous transformerons ce défi en succès entrepreneurial.

#1. Profils de l'AGEFICE

60%

des codes
NAF existants

50%

de dirigeantes

50%

d'autoentrepreneurs

1 300 000

ressortissants

47

ans d'âge
moyen



Des profils atypiques

Les travailleurs indépendants :

- Restent très souvent isolés au travail.
- Manquent de temps pour prendre du recul en raison de la multiplicité des tâches à accomplir.
- Se tournent en priorité vers les activités qu'ils maîtrisent au détriment d'autres activités pourtant essentielles à l'entreprise.
- Peinent à identifier leurs besoins en formation (ou craignent d'avouer un manque de compétence) et à déclencher leur départ en formation.
- Éprouvent des difficultés à trouver l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Confrontés à des difficultés spécifiques

Les travailleurs indépendants :

- Sont ancrés dans le quotidien.
- Attendent des réponses adaptées à leur situation.
- Se tournent vers des compétences immédiatement applicables et à forte valeur ajoutée.
- Priorisent les formations légalement imposées pour l'exercice de leur activité.
- Ne souhaitent pas nécessairement se former en même temps que leurs collaborateurs subordonnés.
- Réclament de la souplesse concernant les horaires et l'organisation des formations.
- Sont exigeants en termes d'accompagnement.

Pour des besoins uniques

Autant d'attentes de la part des chefs d'entreprise qui pourraient se traduire par un service à la carte.

Autant de défis pour l'AGEFICE qui doit annuellement :

- Proposer des enveloppes budgétaires attractives.
- Établir des critères de financement incitatifs.
- Offrir des dispositifs novateurs.
- Simplifier les démarches administratives.
- Contenir les délais de traitement.
- Garantir la qualité des formations dispensées.

Pour le plus grand nombre.

Principaux secteurs d'activité représentés :

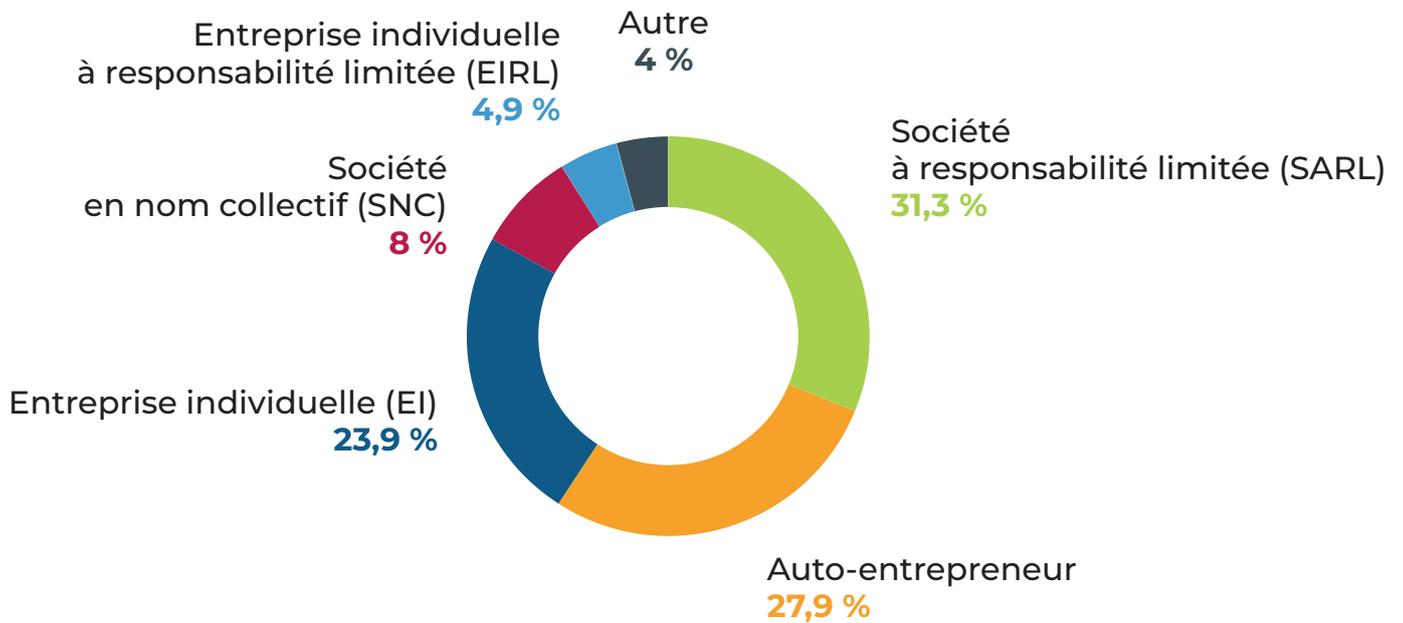


Les principaux secteurs d'activité représentés ainsi que la répartition des entreprises par formes juridiques sont en cohérence avec le champ de compétences de l'AGEFICE.

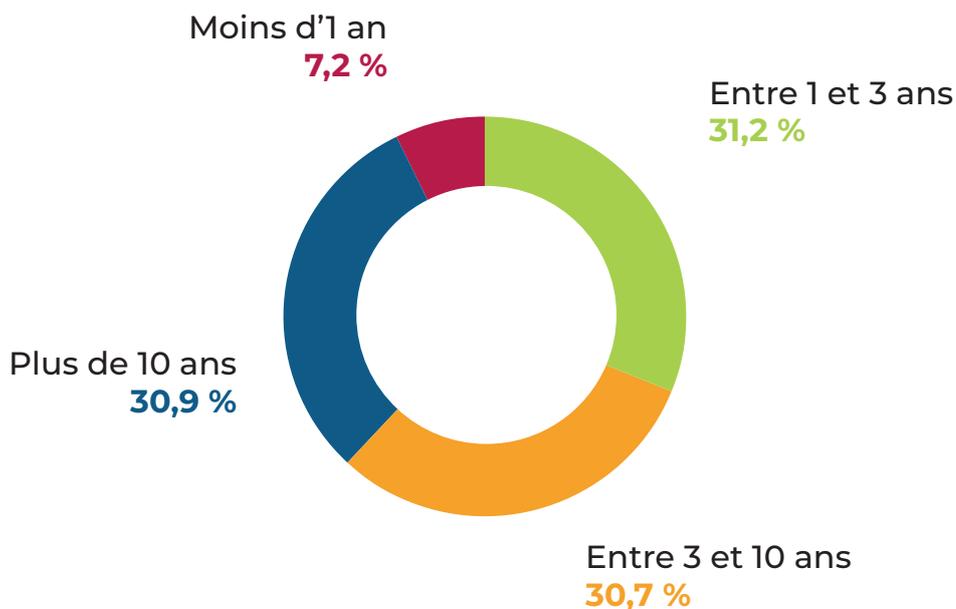
Passé la 1ère année d'activité et le 1er versement de la contribution à la formation professionnelle, il est à noter une répartition uniforme des chefs d'entreprise selon leur expérience entrepreneuriale.

Ce constat confirme la diversité des profils, activités exercées et expériences entrepreneuriales à laquelle est confrontée l'AGEFICE dans les réponses qu'elle doit apporter à ses publics.

Répartition par forme juridique :



Répartition par expérience entrepreneuriale :



#2. Gouvernance

5

représentants
CPME

5

représentants
MEDEF

1

représentant
U2P

2

représentants
CCI

13

administrateurs



Composition du Conseil d'administration au 31/12/2022

Pour la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

- Monsieur Laurent BARTHÉLÉMY
- Monsieur Éric CHEVÉE
- Monsieur Grégoire LECLERCQ
- Monsieur Jean-Michel POTTIER
- Madame Monique RUBIN

Pour le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

- Madame Céline GENTILI
- Monsieur Guy METZGER
- Monsieur Pierre POSSÉMÉ
- Madame Christelle ROCA-PRIEZ
- Monsieur Pierre TOUNTEVICH

Pour l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

- Monsieur Jean-Pierre CHEDAL

Pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France) :

- Madame Frédérique LONCHAMBON
- Madame Delphine WALH

Composition du Bureau au 31/12/2022

- | | |
|--------------------------------|---------------------|
| ■ Monsieur Pierre POSSÉMÉ | Président |
| ■ Monsieur Éric CHEVÉE | Vice-Président |
| ■ Monsieur Jean-Michel POTTIER | Trésorier |
| ■ Madame Céline GENTILI | Trésorière-adjointe |
| ■ Madame Frédérique LONCHAMBON | Secrétaire |
| ■ Monsieur Jean-Pierre CHEDAL | Secrétaire-adjoint |

Fidèle aux valeurs de l'AGEFICE, le conseil d'administration est majoritairement constitué de dirigeants d'entreprise, conscients des préoccupations des entrepreneurs et représentatifs de la diversité des ressortissants tant par leurs parcours professionnels que par les régions qu'ils représentent.

#3. Proximité

180

points d'accueil

17

conseillers

1

plateforme
nationale

2

sites internet

1

présence dans les départements et
régions d'outre-mer



La force d'un réseau dédié

Pour accompagner les dirigeants dans leurs démarches, l'AGEFICE assure une présence locale, au plus près des chefs d'entreprise, au travers de ses relais baptisés « Points d'Accueil ».

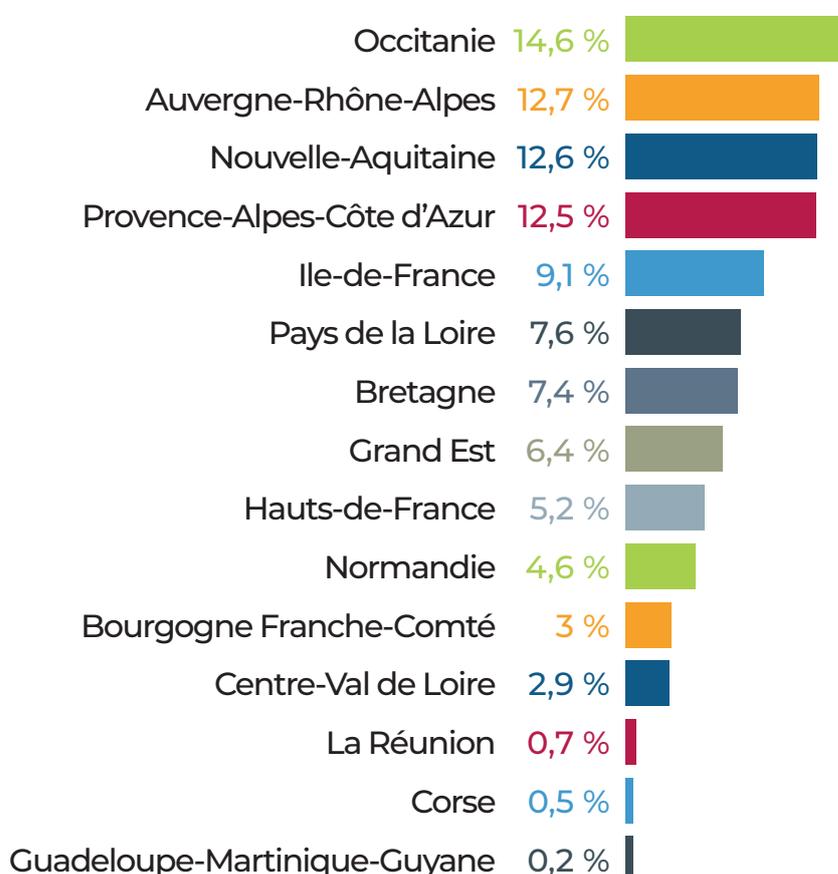
Ces Points d'Accueil sont présents sur la quasi-totalité du territoire national et ont pour rôle d'accueillir, d'informer et d'accompagner les dirigeants dans leurs démarches. Ils jouent un rôle essentiel par les remontées de terrain qu'ils peuvent relayer.

Les personnels des Points d'Accueil bénéficient de l'accompagnement expert de conseillers salariés de l'AGEFICE afin d'offrir une réponse adaptée à la diversité des situations rencontrées.

La complémentarité

La plateforme nationale et les forums de l'AGEFICE offrent leur complémentarité sur l'ensemble du territoire.

Ils assurent un contact permanent et répondent aux questions des chefs d'entreprise et des organismes de formation.



Focus sur l'activité de la plateforme nationale en 2022

Nombre d'appels

13 166

Durée moyenne d'un appel

7 min 20 s

Nombre d'emails

86 797

#4. Chiffres clés 2022

60 866

demandes instruites

6 292

organismes de formation
dispensateurs

66%

de présentiel

27h

en moyenne
par formation

1 069€

en moyenne par bénéficiaire



Une offre de formation très diversifiée

En 2022, 6 292 organismes de formation ont dispensé les 60 866 demandes de financement instruites par l'AGEFICE.

Sur ces 6 292 organismes, 2 773 ne sont intervenus que sur un seul dossier.

Cette situation :

- Illustre la diversité de l'offre de formation recherchée par les chefs d'entreprise :
- Explique le besoin d'accompagner les organismes de formation légitimement peu familiers des procédures des financeurs.

Une préférence pour les formations courtes et modulaires

La durée moyenne des formations instruites par l'AGEFICE ne dépasse pas 4 jours. Que cette durée soit continue ou discontinue, il est difficile pour un dirigeant de s'absenter de son entreprise plus longtemps.

Très majoritairement, les chefs d'entreprise recherchent des formations courtes, modulaires et adaptées à leurs contraintes quotidiennes.

Ainsi, il n'est pas rare d'enregistrer des demandes de report des dates de formation afin de faire face aux imprévus de l'exercice entrepreneurial.

Avec la reprise, les chefs d'entreprise ont privilégié les formations légalement imposées pour l'exercice de leur activité à 37% (+10%).

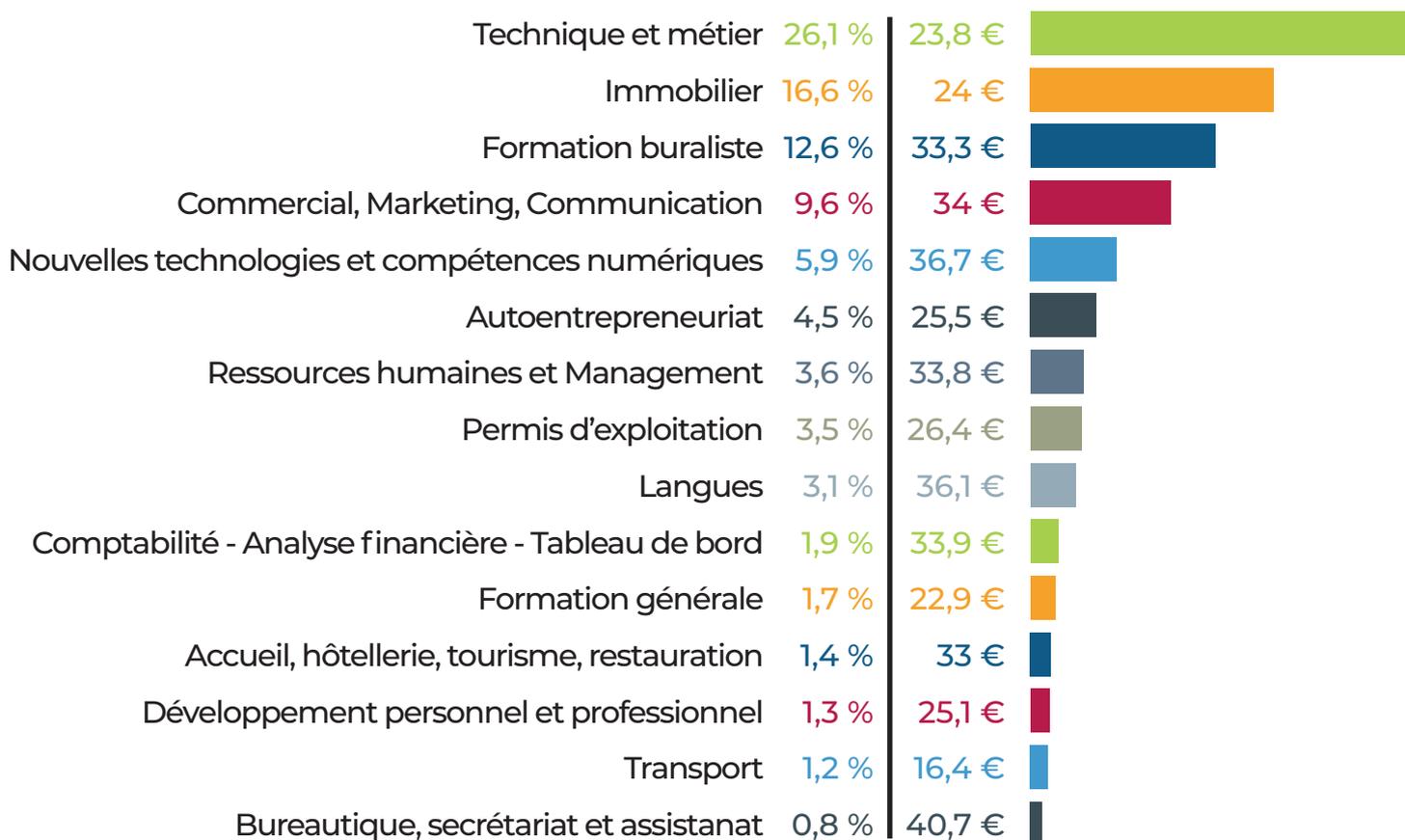
Focus sur les modalités de formation

En 2021, les modalités de formation en distanciel ont rapidement pris leur essor compte tenu de la situation sanitaire en 2020.

En sortie de crise, il est à noter un besoin de se reconnecter aux autres et de renouer le contact qui se traduit par une augmentation des formations suivies en présentiel.

Ainsi, 2/3 des formations financées par l'AGEFICE en 2022 ont été réalisées en présentiel.

Principaux domaines de formation représentés et coûts horaires moyens constatés :



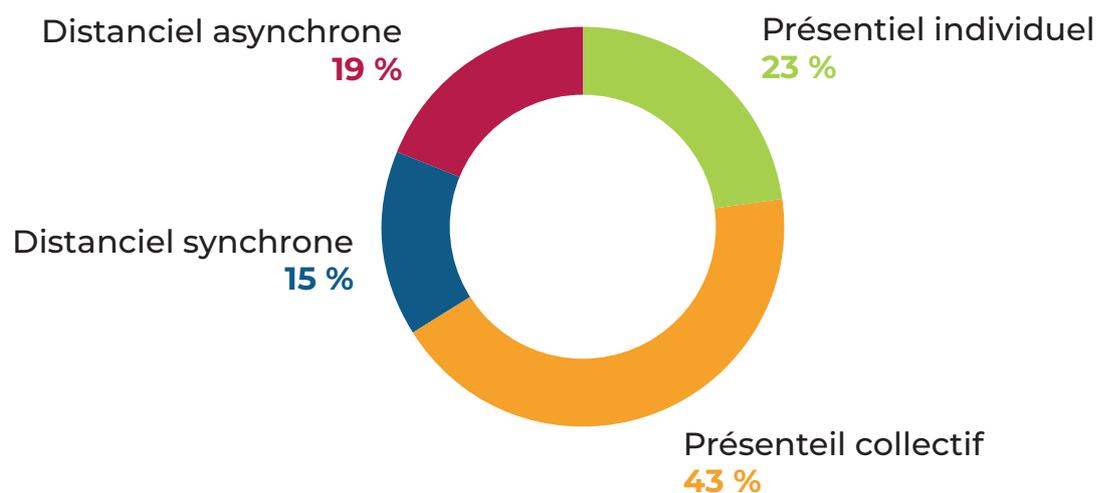
Le niveau de formation initial des demandeurs reste homogène.

Les formations organisées en présentiel ont été largement privilégiées ainsi que les formations légalement imposées pour l'exercice de l'activité.

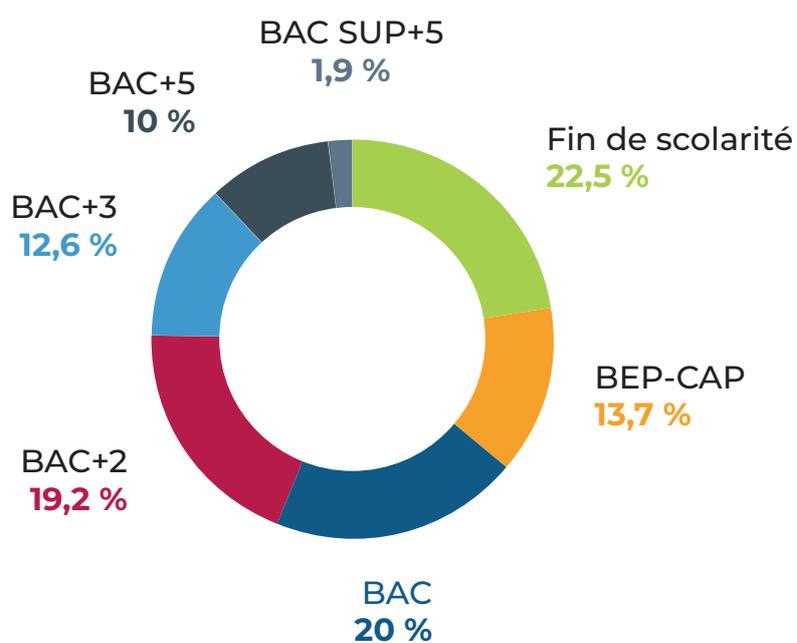
Le coût horaire moyen des formations par domaine reste maîtrisé du fait de l'application de critères de l'AGEFICE.

Présentiel individuel	Présentiel collectif	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone
50€/h	35€/h	35h€	20€/h

Répartition par modalité de formation :



Répartition par niveau de formation initial :



#5. Rétrospective

73M€

de collecte

90%

versés par les
TI classiques

10%

versés par les
autoentrepreneurs

59M€

de paiements

7%

de taux d'annulation



Soutien durant la période de crise sanitaire

En 2020 et 2021, le conseil d'administration de l'AGEFICE a fait le choix unanime de **soutenir la reprise d'activité et le rebond des chefs d'entreprise.**

Cette décision s'est traduite par la mise en place de plafonds de financement particulièrement « incitatifs » afin de donner les moyens à ses ressortissants de :

- Repenser leurs offres,
- S'adapter aux nouvelles habitudes de consommation,
- Diversifier leurs activités,
- Préparer leur éventuelle réorientation professionnelle.

Ces décisions ont été très favorablement accueillies **avec des niveaux d'engagements sans précédent (+ 40% entre 2021 et 2020).**

Réduction des ressources

Dans le même temps, la collecte de l'AGEFICE a été impactée par :

- Le report d'échéance des cotisations sociales accordé aux chefs d'entreprise fin 2020,
- La défaillance d'un certain nombre d'entreprises ressortissantes (qui ne peuvent alors plus fournir leur justificatif de versement),
- Les difficultés de l'URSSAF à délivrer des attestations de contributions à la formation professionnelle pour des versements futurs.

Fin 2022, de nombreux demandeurs ayant bénéficié du soutien de l'AGEFICE sont toujours concernés par le plan d'apurement mis en place par l'URSSAF.

Redéfinition du champ de compétences

La loi de financement de la Sécurité sociale de 2018 avait affecté les professions libérales non-réglées (PLNR) à l'AGEFICE.

La loi « indépendants » de 2022 a transféré ces mêmes professions à nos confrères du FIF PL.

Cette situation, non anticipée et insuffisamment préparée n'a pas manqué de :

- Semer la confusion chez les bénéficiaires,
- Retarder la délivrance des attestations de versement de la contribution à la formation professionnelle (CFP),
- Bousculer les montants et le calendrier des collectes reversées.

Cette situation illustre l'importance d'une identification et d'une communication plus précises envers les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse de travailleurs indépendants ou financeurs.

Des constats préoccupants

Pendant la période marquée par la pandémie de Covid-19, l'AGEFICE a soutenu les chefs d'entreprise en adaptant ses procédures et justificatifs.

Force est de constater que certains acteurs du marché de la formation y ont vu une opportunité de proposer à des dirigeants des :

- Formations dont ils n'avaient pas besoin,
- Formations sur des thématiques, des durées ou selon des modalités différentes de celles annoncées,
- Prestations qui ne correspondaient pas à la définition d'une action de formation.

En ciblant des dirigeants en tout début d'activité et très peu familiers avec le domaine de la formation professionnelle.

De manière beaucoup plus marginale, certains demandeurs ont même tenté de falsifier leurs justificatifs de versement de la contribution à la formation professionnelle.

Révision des procédures et justificatifs

Face à ces constatations, l'AGEFICE a décidé de tirer des enseignements de cette expérience en remettant en question ses pratiques établies.

Ainsi, les procédures mises en place et justificatifs habituellement demandés ont été adaptés afin de :

- Faciliter l'entrée en formation des dirigeants,
- Réduire les délais de traitement des demandes de financement,
- Garantir l'éligibilité des demandeurs au dispositif de l'AGEFICE.

Parallèlement, des indicateurs et des outils ont été mis en place pour mieux repérer les incohérences et les éventuels abus.

Gestion réfléchie et décisions assumées

Consciente de la situation, la gouvernance de l'AGEFICE a pris la décision d'ajuster les critères de prise en charge afin d'assurer la soutenabilité financière de l'année tout en maintenant des enveloppes financières permettant à ses ressortissants de réaliser leurs projets.

Cette décision s'est traduite par une orientation prioritaire des fonds vers les chefs d'entreprise ayant cotisé plus de 10€ à l'année et une réévaluation des enveloppes allouées.

Les résultats constatés

En 2022, ces mesures se sont traduites, en pratique, par :

50 194

Attestations CFP
contrôlées

15 268

Adresses postales
vérifiées

12 334

Numéros IBAN
examinés

Elles ont eu des répercussions concrètes, contribuant à :

- Sécuriser l'intervention de l'AGEFICE,
- Améliorer la qualité des informations recueillies,
- Sensiblement réduire les délais de traitement.

Un défi renouvelé

Dans ce contexte incertain et versatile, tant en ce qui concerne son champ d'intervention que les collectes encaissées, l'AGEFICE s'inscrit dans sa volonté d'offrir à l'ensemble de ses ressortissants :

- Des critères financiers et enveloppes comparables d'une année sur l'autre,
- Des modalités de prises en charge incitatives pour le plus grand nombre,
- Une offre de formation conséquente et adaptée aux besoins exprimés,
- Des modalités pédagogiques adaptées,
- Des dispositifs et opérations atypiques et novateurs.

Afin de donner aux dirigeants la possibilité de se projeter dans leur ambition de formation et de développement de leurs compétences.

#6. Pilotage

3 000€

par an pour les cotisants de
10€ et plus

210€

par an pour les cotisants de
moins de 10€

103€

de contribution moyenne
pour les travailleurs non-
salariés classiques

10€

de contribution moyenne
pour les autoentrepreneurs



Les vertus de la mutualisation

La mutualisation dès le premier euro cotisé, pratiquée par l'AGEFICE, est une formidable opportunité pour les chefs d'entreprise d'avoir les moyens de financer leurs projets de formation.

Ainsi :

- Les chefs d'entreprise qui versent une contribution annuelle de moins de 10€ **peuvent multiplier par 21 à 210 fois le montant versé.**
- Les chefs d'entreprise qui versent une contribution annuelle de 10€ et plus **peuvent multiplier par 29 à 300 fois le montant versé.**

La complémentarité du CPF et du CEP

Chaque année, l'AGEFICE consacre :

- 11% de sa collecte au financement du **compte personnel de formation (CPF)** de ses ressortissants.
- 1% de sa collecte au financement des **conseils en évolution professionnelle (CEP)** de ses ressortissants.

Qui viennent en complément des financements et de l'accompagnement proposés par l'AGEFICE.

La promotion de dispositifs et d'opérations spécifiques

En 2022, l'AGEFICE a continué à offrir **gratuitement** à ces ressortissants :

- Des contenus spécifiquement adaptés au suivi à distance :
 - Cap Digital
 - Cap RSE
 - Cap Énergie
- L'accès à l'outil E-Santé.

Consultables sur le site [agefice.info](https://www.agefice.info)

Autant de solutions qui peuvent se cumuler pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

#7. Opération AMAROK E-Santé

2 671

évaluations terminées

57%

de dirigeantes

62%

indice de
salutogénèse
entrepreneuriale

3,7%

dépassent la côte
d'alerte en matière
d'épuisement

58%

de mains tendues
ont été saisies



La santé du dirigeant, premier capital immatériel de l'entreprise

Depuis maintenant 2 ans, l'AGEFICE, en partenariat avec l'observatoire Amarok du Professeur Olivier Torrès, met à disposition des chefs d'entreprise un outil 100% en ligne d'évaluation de leur santé à partir des événements de leur vie professionnelle.

Il analyse les événements qui exercent une influence positive, comme les bons résultats annuels, la hausse de l'activité commerciale ou le bon climat social. Mais aussi des événements qui exercent une influence négative, tels que la surcharge de travail, la pression de la concurrence ou des problèmes de trésorerie.

Les constats enregistrés

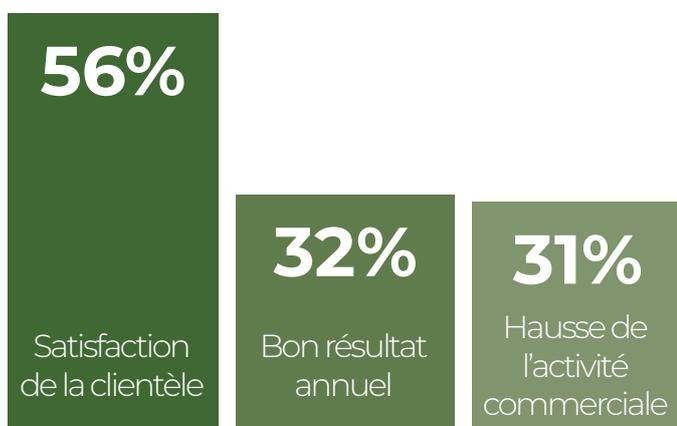
2 671 évaluations ont été enregistrées pour une majorité de dirigeantes.

L'indice de salutogénèse entrepreneuriale (62%) (Nombre de balances entrepreneuriales positives/Total de balances entrepreneuriales) est supérieur à la moyenne nationale (60%).

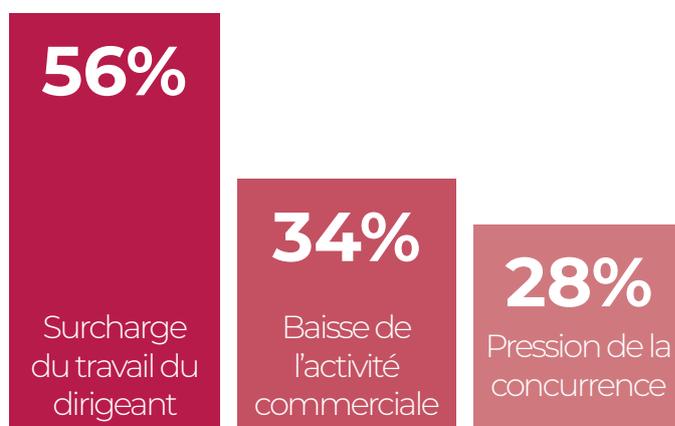
Dans le même temps, la prévalence du risque d'épuisement professionnel (3,7%) est significativement inférieure à la moyenne nationale (6,15%).

Sur les 99 chefs d'entreprise qui ont été identifiés comme en risque d'épuisement professionnel, 57 ont accepté de saisir la main tendue par les équipes d'Amarok.

Satisfacteurs



Stresseurs



Un des points saillants «salutogénique», **la formation/le coaching du dirigeant** représente **26%** chez les répondants de l'AGEFICE contre **14%** en moyenne nationale. Ainsi, faites-vous du bien, formez vous !

Palmarès de satisfacteurs

 <p>56.08% 1498 réponses 1. Satisfaction de la clientèle</p>	 <p>31.75% 848 réponses 2. Bon résultat annuel</p>	 <p>31.37% 838 réponses 3. Hausse de l'activité commerciale</p>
 <p>27.18% 726 réponses 4. Rentrée de liquidités</p>	 <p>26.73% 714 réponses 5. Bon climat social</p>	 <p>25.76% 688 réponses 6. Formation/coaching du dirigeant</p>
 <p>24.82% 663 réponses 7. Lancement d'un nouveau projet/produit</p>	 <p>23.85% 637 réponses 8. Bonne implication du personnel</p>	 <p>21.83% 583 réponses 9. Prise de vacances du dirigeant</p>
 <p>20.78% 555 réponses 10. Déplacements professionnels</p>	 <p>19.02% 508 réponses 11. Nouvel équipement</p>	 <p>18.98% 507 réponses 12. Recrutement d'un salarié</p>
 <p>18.38% 491 réponses 13. Bonne entente avec les associés</p>	 <p>17.56% 469 réponses 14. Nouvelle organisation stratégique</p>	 <p>15.28% 408 réponses 15. Succès de la stratégie</p>
 <p>13.7% 366 réponses 16. Réunion avec les salariés</p>	 <p>12.95% 346 réponses 17. Valorisation du travail du dirigeant</p>	 <p>11.98% 320 réponses 18. Bonne prospection</p>
 <p>10.93% 292 réponses 19. Réponse positive de l'administration</p>	 <p>10.78% 288 réponses 20. Réunion avec les associés</p>	 <p>9.47% 253 réponses 21. Participation à un salon</p>
 <p>9.06% 242 réponses 22. Événement festif dans l'entreprise</p>	 <p>7.71% 206 réponses 23. Création d'une nouvelle entreprise</p>	 <p>6.48% 173 réponses 24. Agrandissement des locaux</p>
 <p>4.01% 107 réponses 25. Déménagement de l'entreprise</p>	 <p>3.67% 98 réponses 26. Cession/transmission de l'entreprise</p>	 <p>3.48% 93 réponses 27. Arrivée d'un nouvel associé/investisseur</p>
 <p>2.47% 66 réponses 28. Rachat d'une entreprise</p>	 <p>0.04% 1 réponses 29. Festive event in the company</p>	 <p>0.04% 1 réponses 30. Strategy success</p>

Palmarès des stresseurs





ACCOMPAGNER
GÉRER
FINANCER

www.agefice.fr

ASSOCIATION DE GESTION DU
FINANCEMENT DE LA FORMATION DES
CHEFS D'ENTREPRISES

AGEFICE

16, Avenue de Friedland
75 008 Paris

Tel : 01.44.69.80.10

Fax : 01.42.93.00.18

www.agefice.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIES - SERVICES